

PROTECTEUR(-TRICE) DES ÉTUDIANT(E)S

Le Bureau du protecteur des étudiants offre à l'ensemble de la population étudiante des services confidentiels, indépendants et objectifs en matière de résolution de différends, et ce, dans un cadre informel. Le Bureau fournit par ailleurs des renseignements, des conseils ainsi que des références, et propose des mesures d'intervention.

Le mandat du (de la) protecteur(-trice) est d'intervenir à tout moment et de tenter de résoudre les problèmes de manière informelle avant de passer à des procédures plus formelles. Veuillez consulter le site Web pour savoir quand vous devez communiquer avec le (la) protecteur(-trice) des étudiant(e)s.

Bureau du protecteur des étudiants
3610, rue McTavish, salle 14 (rez-de-chaussée)
Téléphone: 514 398-7059
Courriel: ombudsperson@mcgill.ca
Site Web: mcgill.ca/ombudsperson